RÉPUBLIQUE DU BENIN

Fraternité- Justice-Travail

SOCIETE NATIONALE DE MECANISATION AGRICOLE

PROCES-VERBAL D'ATTRIBUTION PROVISOIRE AVIS DE DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS ET DE PRIX (DRP) N°16/MAEP/DG-SoNaMA/PRMP/SP-PRMP DU 11/07/2024

Objet du dossier de Demande de Renseignements et de Prix : Acquisition des logiciels au profit de la SoNaMA S.A et la mise en place d'un système de gestion des incidents informatiques.

Source de financement : Budget Autonome

Gestion : 2024

Imputation budgétaire : -

Accord de prêt : Néant

Septembre 2024

PROCES-VERBAL D'ATTRIBUTION PROVISOIRE

Objet : Demande de Renseignements et de Prix N°16/MAEP/DG-SoNaMA/PRMP/SP-PRMP du 11/07/2024 relative à l'acquisition des logiciels au profit de la SoNaMA S.A et la mise en place d'un système de gestion des incidents informatiques.

Mode de passation : Demande de Renseignements et de Prix (DRP).

L'an deux mil vingt-quatre et le mercredi 25 septembre à 15 heures, dans la salle de réunion de la Société Nationale de Mécanisation Agricole (SoNaMA S.A) à Ouidah, le Comité d'ouverture et d'Evaluation des Offres (COE) a procédé à l'attribution provisoire du marché cité en objet.

Ont pris part à cette séance conformément à la note de service N°352/MAEP/DG-SoNaMA/PRMP/SP-PRMP du 19/09/2024 :

- Président : GOUDJINOU K. Henri, Personne Responsable des Marchés Publics
- Rapporteur : KOUCHICO J.K Ammiel, Assistant en Passation des Marchés
- Membres :

Administration	Nom et Prénoms	Qualité
SoNaMA S.A	ADJOVI Judikael	Assistant comptable, représentant de la DFC - SoNaMA S. A
	KPANOU Gabriela	Assistante du CSN de la SoNaMA S. A

Les résultats d'analyse des offres se présentent dans le tableau synthèse ci-après :

Lot unique	**Intitulé :** Acquisition des logiciels au profit de la SoNaMA S.A et la mise en place d'un système de gestion des incidents informatiques.
Procédures	
Mode de passation	Demande de Renseignements et de prix
Justification	Les procédures de Demande de Renseignements et de Prix (DRP) s'appliquent aux marchés dont les montants prévisionnels hors taxes sont inférieurs aux seuils de passation des marchés et supérieur à dix millions (10.000.000) de francs CFA.

	Article 3 et premier tiret du décret N°2020-605 du 23 décembre 2020 fixant les règles et modalités de mise en œuvre des procédures de sollicitation de prix.
Référence de l'autorisation de l'organe de contrôle	Le dossier d'appel à concurrence a été validé par la Cellule de Contrôle des Marchés Publics de la SoNaMA S.A suivant l'avis N°107/DG-SoNaMA/CCMP/Sec du 05/07/2024 et du bordereau N°109/MAEP/DG-SoNaMA/CCMP/Sec du 10/07/2024.
Soumissionnaires	
- ICM CONSULTING - GOSHEN SYSTEME - ONIRIC SERVICES	
Soumissionnaires écartés	
Soumissionnaires	Motifs
GOSHEN SYSTEME	- Le soumissionnaire a fourni le bordereau des prix et calendrier de réalisation des services connexes mais non conforme. En effet, le soumissionnaire n'a pas indiqué la date de réalisation relative à l'installation des logiciels ainsi qu'à la formation des utilisateurs. - Le soumissionnaire a fourni une autorisation du fabricant ou une autorisation du distributeur pour la solution antivirus mais non conforme aux exigences du circulaire 2024-001/PR/ARMP/SP/DRAJ/SRR/SA du 06/02/2024 de l'ARMP qui stipulent au 3e paragraphe que : « **la production des pièces ou formulaire de soumission en versions scannées n'est pas conforme aux exigences règlementaires en la matière** » - Le soumissionnaire a fourni un engagement du soumissionnaire à respecter le code d'éthique et de déontologie dans la commande publique daté, signé et cacheté mais non conforme au modèle type fourni dans la DRP aux pages 108 et 109. En effet, le soumissionnaire a omis le dernier paragraphe. - Le soumissionnaire a fourni une copie du certificat de partenariat du fabricant au grossiste ou concessionnaire concerné pour la solution antivirus mais en anglais. Le soumissionnaire devrait joindre la traduction du certificat de

	partenariat conformément aux exigences 8 des Instructions aux candidats qui stipulent que : « l'offre, ainsi que toute la correspondance et tous les documents concernant la soumission, échangés entre candidats et l'Autorité contractante seront rédigées dans la langue française. Les documents complémentaires et les imprimés fournis par le candidat dans le cadre de la soumission peuvent être rédigés dans une autre langue à condition d'être accompagnés d'une traduction en langue française par un organisme habilité qui fera foi » - Le soumissionnaire a fourni une garantie technique sur l'ensemble des fournitures dont la durée de la garantie n'est pas mentionnée.
ONIRIC SERVICES	- Le soumissionnaire n'a pas fourni dans son offre, les pièces nécessaires ci-après : o Une autorisation du fabricant ou une autorisation du distributeur plus une copie du certificat de partenariat du fabricant au grossiste ou concessionnaire concerné pour la solution antivirus ; o Une fiche technique pour la solution de gestion d'incidents informatique ; o Un prospectus pour la solution de gestion d'incidents informatique ; o Une note méthodologique d'installation des logiciels et de la gestion d'incidents informatique.
Attributaire	
Nom	**ICM CONSULTING**
Montant proposé	**37.972.400 F CFA**
Montant corrigé évalué	**37.972.400 F CFA**
Principales dispositions permettant l'établissement du marché	
Objet du marché	Acquisition des logiciels au profit de la SoNaMA S.A et la mise en place d'un système de gestion des incidents informatiques.
Prix	**Trente-sept millions neuf cent soixante-douze mille quatre cent (37.972.400) francs CFA**

Délai proposé par le fournisseur	Trente (30) jours calendaires
Part de sous-traitance (le cas échéant)	RAS
Variante pris en compte (cas échéant)	RAS
Autres	RAS

Au regard des informations inscrites dans le tableau ci-dessus, le Comité d'ouverture et d'Evaluation des Offres (COE) a adopté la proposition d'attribution provisoire ci-après :

Désignation des lot	Attributaire	Montant en TTC
Acquisition des logiciels au profit de la SoNaMA S.A et la mise en place d'un système de gestion des incidents informatiques	ICM CONSULTING	37.972.400 F CFA
TOTAL		37.972.400 F CFA

Le Président a clôturé la séance à 16 heures 21 minutes.

Ont signé

K. Ammiel
KOUCHICO J.K Ammiel

Gouthon K. Henri

Assist - Informatique

Judikael ADJO